



Rapport annuel du service assainissement collectif

Rapport relatif à l'exercice 2018

En application de l'article L2224-5 du Code des Collectivités Territoriales et du Décret du 6 mai 1995

SOMMAIRE

PREAMBULE :	1
GENERALITES	2
PRESENTATION DU SERVICE	3
NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P201.1)	5
DESCRIPTIF TECHNIQUE DES OUVRAGES	6
OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	6
POSTES DE RELEVEMENT	14
DEVERSOIRS D'ORAGES	14
CANALISATIONS	14
INDICATEURS DE PERFORMANCE	15
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES P.202.2	15
NOMBRE DE POINTS DE RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE	16
TAUX DE DEBORDEMENT CHEZ LES USAGERS	16
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	16
INDICATEURS FINANCIERS	17
PRIX DU SERVICE	17
FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M ³ POUR 120 M ³ (D204.0)	17
REALISATIONS EN 2018	17

PREAMBULE :

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent document constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement dont est en charge la Communauté de Communes en Donziais.

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, une sélection d'indicateurs permet l'évaluation de l'inscription des services d'assainissement dans une stratégie de développement durable.

GENERALITES

La Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain assure la compétence assainissement collectif sur les sept communes de son territoire par le biais d'un service commun.

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Cessy les bois	104	3	107
Châteauneuf Val de Bargis	543	14	557
Ciez	379	8	387
Colméry	345	5	350
Couloutre	221	8	229
Donzy	1600	42	1642
Perroy	175	1	176
TOTAL	3735	87	3822

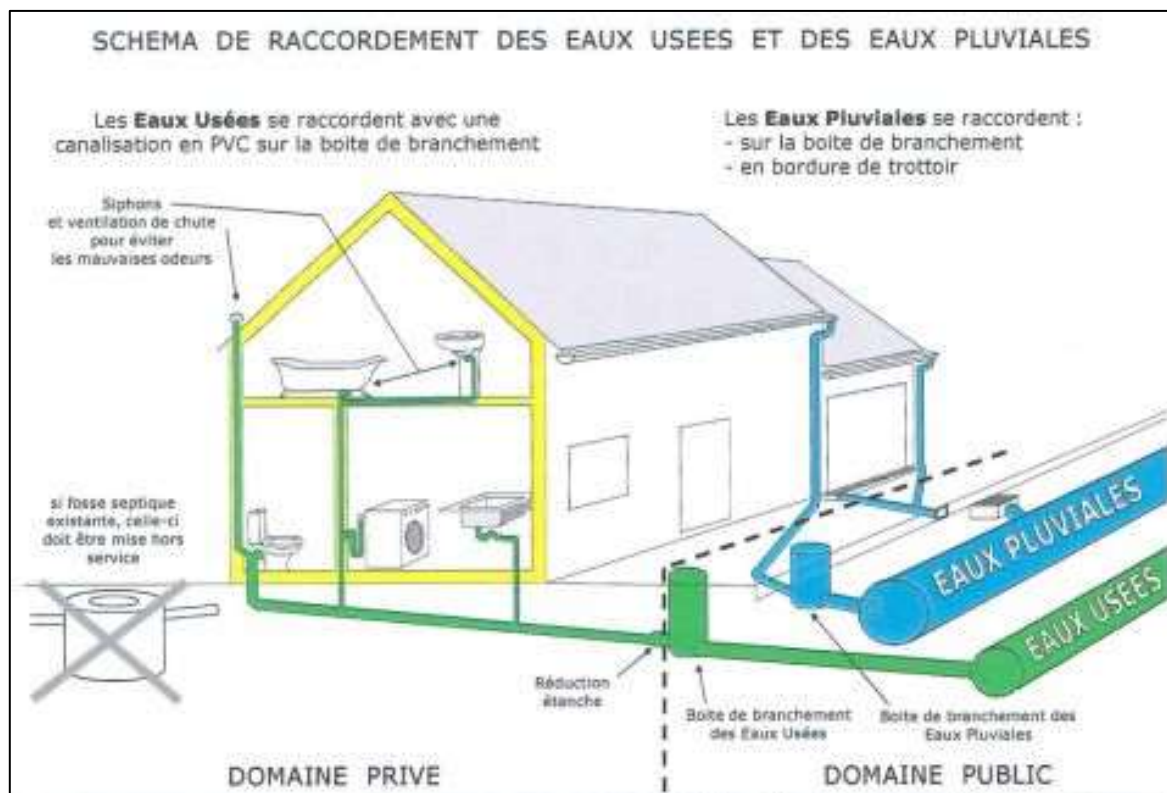
La compétence assainissement collectif comprend l'assainissement collectif pour la collecte, le transport le traitement des eaux usées, le contrôle des branchements particuliers et le traitement des boues.

Le service assainissement fonctionne en gestion directe, sous forme de régie simple, ne bénéficiant ni de la personnalité morale, ni de l'autonomie financière. Il est donc soumis au régime des SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial), avec obligation d'un budget indépendant annexé au budget principal.

PRESENTATION DU SERVICE

Le service assainissement dispose pour son fonctionnement d'un technicien à 60 % chargée de la gestion technique, administratif et comptable du service. Les horaires sont du lundi au jeudi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30 et le vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00. L'entretien courant des ouvrages d'assainissement collectif est réalisé par les employés de la commune concernée.

La délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée par délibération le 30 septembre 2004 après enquête publique.



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

	2017	2018
Abonnement	1127	1108

Le nombre d'abonné, nous permet de calculer par extrapolation l'indicateur D201.0 qui correspond à l'estimation du nombre d'habitants desservis.

Cet indicateur s'élève à 1352 habitants desservis par un réseau d'assainissement collectif (nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée).

VOLUMES EN M³

	2017	2018
Volume	79 256	64 371

NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENT INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES (INDICATEUR D.202.0)

Il n'y a pas d'autorisation de déversement d'effluents industriels.

TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif. Il correspond au ratio du nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés. Il est pour l'année 2018 de 65 %.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES OUVRAGES

OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Ouvrage n°1 :

- Nom de la station : **Donzy Ville**
- Type de traitement : boues activées. La pollution est dégradée par des microorganismes aérobies. Un apport externe d'oxygène permet le développement de ces micro-organismes.
- Année de construction : 1975
- Autorisation de rejet : 13/05/09
- Capacité d'épuration :
 - o Nombre d'équivalents-habitants : 1 820 EH*
 - o Débit de pointe : 273 m³/j
 - o Charge polluante de pointe : 109 kg DBO5/J**
- Quantité de boues issues de la station : 5 394.8 kg de Matière Sèche

Sur cette station, 1 bilan 24h a été réalisé en 2018 et 4 visites légères avec test. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

L'enregistrement des débits pompés met en évidence l'incidence des apports d'eaux claires parasites durant les mois pluvieux. Le système de régulation joue pleinement son rôle et la capacité nominale de l'installation n'est jamais dépassée. Bien qu'il n'y ait pas de dispositif d'évaluation, on peut supposer que cela représente de fréquents déversements au milieu naturel. Avec un mode de gestion des boues plus rigoureux, la qualité du traitement se maintient à un niveau satisfaisant.

ENTRETIEN ET EXPLOITATION :

La gestion des boues est correctement assurée et toutes les informations consignées dans le cahier d'exploitation. Pour la 1ère fois, une opération de curage des deux premiers lits a été réalisée le 31 juillet. Les boues ont été valorisées sans le moindre problème en agriculture. En revanche, après l'intervention les phragmites ont eu de grosses difficultés à reprendre et il aurait probablement fallu prévoir de les replanter.

MODIFICATION A ENVISAGER :

- *Le point de déversement en entrée de station doit être équipé d'une mesure pour évaluer le nombre de déversements.*

CONCLUSION :

Les nouvelles exigences réglementaires en matière de surveillance du système d'assainissement (c'est-à-dire réseau de collecte et station d'épuration) vont nécessiter de repenser l'organisation de cette unité de traitement. La réflexion qui doit être engagée devra être l'occasion de repenser intégralement la filière et son dimensionnement. Il faudra en effet se poser la question de l'opportunité de conserver un traitement par boues activées qui reste très coûteux et très fragile ou d'étudier un traitement plus rustique comme une filière plantée en modifiant peut être la destination des actuels lits utilisés par le traitement des boues.

Ouvrage n°2 :

- Nom de la station : **Ciez Bourg**
- Type de traitement : Lagune. La pollution est dégradée par des microorganismes présents naturellement dans les eaux usées. L'apport d'oxygène est assuré par la photosynthèse des algues qui se développent dans les bassins.
- Année de construction : 1987 et 2013
- Capacité d'épuration :
 - o Nombre d'équivalents-habitants : 92 EH*
 - o Débit de pointe : 15 m³/j
 - o Charge polluante de pointe : 5.5 kg DBO5/J**

Sur cette station, 1 visite légère a été réalisée en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

Le lagunage fonctionne bien depuis que l'étanchéité du bassin a été refaite il y a 5 ans. En période estivale, l'évaporation compense les apports, ainsi aucun rejet ne sort de ces ouvrages. Le reste du temps, la zone de rejet végétalisée limite considérablement les interactions entre les rejets et le milieu naturel. Le dispositif est correctement entretenu et suivi.

CONCLUSION :

L'intervention de réhabilitation opérée il y a quelques années a été des plus bénéfiques et depuis ce dispositif de traitement ne pose plus vraiment de problème de fonctionnement. Avec le retour d'expérience on peut seulement se dire que la création d'une zone de rejet végétalisée n'était peut-être pas indispensable.

Ouvrage n°3 :

- **Nom de la station :** Ciez Jussy

- **Type de traitement :** Lit d'infiltration percolation. Il s'agit d'un procédé d'épuration par filtration biologique aérobie qui consiste à infiltrer les eaux usées dans des bassins creusés dans le sol en place, et remplis d'un milieu granulaire fin. L'eau usée est successivement distribuée sur plusieurs unités d'infiltration, avec alternance d'une unité à l'autre. Les matières en suspension (MES) sont arrêtées à la surface du massif filtrant et, avec elles, une partie de la pollution organique. Une part des micro-organismes pathogènes est retenue à ce niveau. L'eau épurée poursuit sa filtration jusqu'au niveau du sol en place où elle est drainée, collectée et rejetée au milieu naturel.

- **Année de construction :** 2008

- **Capacité d'épuration :**

o Nombre d'équivalents-habitants : 80 EH*

o Débit de pointe : 12 m³/j

o Charge polluante de pointe : 4.8 kg DBO₅/J**

Sur cette station, 1 visite légère a été réalisée en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

L'enregistrement des temps de fonctionnement des pompes de relèvement d'entrée révèlent une sensibilité du réseau de collecte à l'apport d'eaux parasites durant les mois pluvieux. Les analyses pratiquées lors de notre visite ont montré un traitement de la pollution incomplet. Comme l'ensemble de ces rejets est ensuite infiltré, on peut supposer que l'impact est atténué. L'installation est correctement entretenue, le cahier d'exploitation renseigné avec rigueur.

MODIFICATION A ENVISAGER :

- Mieux aménager le point de prélèvement sorti.
- S'intéresser au fonctionnement du réseau.

CONCLUSION :

Malgré la présence de macrophytes dans les casiers censés permettre une meilleure répartition tout en favorisant l'infiltration, les résultats obtenus en sortie ne sont pas encore pleinement satisfaisants.

Concernant les problèmes d'intrusion d'eau claire probablement météorique, une campagne d'investigation, par des tests au colorant pourrait être engagée par la collectivité. En effet, compte tenu de la faible étendue de ce réseau, il n'est peut-être pas utile de faire appel à un bureau d'étude spécialisé.

Ouvrage n°4:

- **Nom de la station** : **Châteauneuf Val de Bargis**

- **Type de traitement** : Lagune. La pollution est dégradée par des microorganismes présents naturellement dans les eaux usées. L'apport d'oxygène est assuré par la photosynthèse des algues qui se développent dans les bassins.

- **Année de construction** : 2001

- **Autorisation de rejet** : 15/02/01

- **Capacité d'épuration** :

o Nombre d'équivalents-habitants : 765 EH*

o Débit de pointe : 114 m³/j

o Charge polluante de pointe : 45.9 kg DBO5/J**

Sur cette station, 3 visites avec test et 1 bilan 24h ont été réalisés en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

L'année ayant été caractérisée par un épisode de sécheresse prolongé une grande partie de l'année, aucun rejet n'est sorti de ces ouvrages. Les analyses effectuées en fin d'année après le retour des pluies automnales témoignent d'un niveau de traitement en conformité avec ce que l'on peut attendre d'une filière par lagunage.

Des visites sont programmées régulièrement sur les ouvrages. La surveillance devrait toutefois s'intensifier au niveau du déversoir d'orage en amont.

• *Conformément aux préconisations du schéma d'assainissement, le maître d'ouvrage envisage de reprendre une partie du réseau. Le projet qui sera étudié doit permettre de supprimer certains déversoirs d'orage existants pour n'en conserver qu'un seul, dont la conception sera à étudier de près.*

• *Après un épisode de neige survenu en octobre, de nombreux arbres et branches du site ont été cassés. L'élimination de ces déchets nécessite une intervention qui pourrait être prolongée par un nettoyage de grande ampleur car les arbustes commencent à prendre beaucoup d'espace autour des lagunes.*

Le lagunage reste le système de traitement le mieux adapté à la nature en grande partie unitaire du réseau de collecte. Pour que le fonctionnement du système d'assainissement, c'est-à-dire réseau et station, soit considéré comme performant, la gestion des déversements d'effluents bruts vers le milieu naturel doit encore être optimisée.

Ouvrage n°5:

- **Nom de la station** : Colméry le Bourg

- **Type de traitement** : Filtres plantés de Roseaux. Il s'agit d'un procédé d'épuration utilisant comme biomasse épuratrice les cultures (macrophytes) plantées dans les bassins. Implantés en étages, ces bassins sont creusés à faible profondeur dans le sol en place, et remplis de sable et de gravier. L'eau usée brute est successivement distribuée en surface sur plusieurs filtres plantés de macrophytes, avec alternance d'une unité à l'autre. Les plantes maintiennent un drainage le long des tiges des roseaux et empêchent le colmatage des lits. De plus, elles créent autour de leurs racines un milieu favorable à la croissance bactérienne. L'eau épurée poursuit sa filtration jusqu'au niveau du sol en place où elle est drainée, collectée et rejetée au milieu naturel.

- **Année de construction** : 2008

- **Capacité d'épuration** :

o Nombre d'équivalents-habitants : 180 EH*

o Débit de pointe : 27 m³/j

o Charge polluante de pointe : 10.8 kg DBO₅/J**

Sur cette station, 1 visite avec test et un bilan sur 24h ont été réalisés en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

L'enregistrement des temps de fonctionnement des pompes d'entrée montre pour les 2 premiers mois de l'année des débits sans commune mesure avec la capacité de cette installation, ni avec les débits mesurés le reste de l'année. Le phénomène est probablement lié à une fuite sur le réseau d'adduction d'eau potable (réparée depuis). Une mesure de pollution sur 24 heures a par ailleurs été réalisée en fin d'été. Les résultats obtenus sont bons. Le taux de charge a peu évolué depuis la précédente mesure réalisée en 2013, et reste bien inférieur à la capacité nominale de l'installation.

ENTRETIEN ET EXPLOITATION :

Le site est bien entretenu et suivi. Les informations de fonctionnement sont consignées avec soin dans un cahier d'exploitation. Le développement des orties dans le second étage de traitement doit être surveillé de près.

MODIFICATION A ENVISAGER :

- *Réhabiliter le tronçon identifié comme défectueux lors de l'étude diagnostique de 2015.*

CONCLUSION :

Les résultats obtenus par cette installation sont très satisfaisants. Elle bénéficie de conditions de fonctionnement très favorables avec un dimensionnement plus important que nécessaire.

Ouvrage n°6 :

- **Nom de la station** : Colméry Les Duprés

- **Type de traitement** : Filtres plantés de Roseaux. Il s'agit d'un procédé d'épuration utilisant comme biomasse épuratrice les cultures (macrophytes) plantées dans les bassins. Implantés en étages, ces bassins sont creusés à faible profondeur dans le sol en place, et remplis de sable et de gravier. L'eau usée brute est successivement distribuée en surface sur plusieurs filtres plantés de macrophytes, avec alternance d'une unité à l'autre. Les plantes maintiennent un drainage le long des tiges des roseaux et empêchent le colmatage des lits. De plus, elles créent autour de leurs racines un milieu favorable à la croissance bactérienne. L'eau épurée poursuit sa filtration jusqu'au niveau du sol en place où elle est drainée, collectée et rejetée au milieu naturel.

- **Année de construction** : 2008

- **Capacité d'épuration** :

o Nombre d'équivalents-habitants : 65 EH*

o Débit de pointe : 9.6 m³/j

o Charge polluante de pointe : 3.9 kg DBO5/J**

Sur cette station, 1 visite a été réalisée en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

En observant les débits moyens mensuels pompés en entrée de cette installation, il est possible de remarquer une certaine sensibilité du réseau à des apports d'eaux parasites probablement d'origine météorique. Lors de notre visite, la qualité de l'eau rejetée était bonne. Son passage dans une petite zone de rejet végétalisée permet ensuite de limiter son impact potentiel sur le milieu récepteur.

ENTRETIEN ET EXPLOITATION :

L'installation est régulièrement suivie, un cahier d'exploitation est tenu à jour. Un entretien supplémentaire reste toutefois nécessaire au niveau de la zone de dissipation pour reprofiler le méandrage, entretenir les arbres présents afin de faciliter le bon écoulement des effluents.

MODIFICATION A ENVISAGER :

- *S'intéresser au bon raccordement des usagers.*
- *Planter de nouveaux arbustes dans la zone de dissipation.*

CONCLUSION :

Cette installation fonctionne bien, en revanche il semble que le réseau de collecte soit lui sujet à certains problèmes. Compte tenu de la faible importance de l'étendu de ce réseau, la collectivité pourrait mener une campagne de tests au colorant afin de vérifier le raccordement de tous les usagers.

Ouvrage n°7 :

- **Nom de la station** : **Colméry Le Chatelet**

- **Type de traitement** : Filtre à sable. Il s'agit d'un procédé d'épuration par filtration biologique aérobie qui consiste à infiltrer les eaux usées sur du sable recouvert de terre. L'eau usée est répartie sur les massifs filtrant par des drains d'assainissement. Les matières en suspension sont arrêtées à la surface du massif filtrant et, avec elles, une partie de la pollution organique. Une part des micro-organismes pathogènes est retenue à ce même niveau.

- **Année de construction** : 1991

- **Capacité d'épuration** :

o Nombre d'équivalents-habitants : 50 EH*

o Débit de pointe : m³/j

o Charge polluante de pointe : 3 kg DBO5/J**

Sur cette station, 1 visite avec test a été réalisée en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

Les faibles débits rejetés compensent la mauvaise qualité du traitement appliqué. A l'exception de la vidange de la fosse d'entrée, peu de choses sont à faire.

MODIFICATION A ENVISAGER :

- *Envisager le raccordement vers la station des « Duprés » ou la création d'une nouvelle unité.*

CONCLUSION :

En 27 années d'existence, ce site s'est fortement dégradé et ne répond plus aux exigences actuelles en matière d'épuration et de protection de la qualité des milieux aquatiques.

Ouvrage n°8 :

- **Nom de la station** : **Cessy les Bois**

- **Type de traitement** : Lit d'infiltration percolation. Il s'agit d'un procédé d'épuration par filtration biologique aérobie qui consiste à infiltrer les eaux usées dans des bassins creusés dans le sol en place, et remplis d'un milieu granulaire fin. L'eau usée est successivement distribuée sur plusieurs unités d'infiltration, avec alternance d'une unité à l'autre. Les matières en suspension (MES) sont arrêtées à la surface du massif filtrant et, avec elles, une partie de la pollution organique. Une part des micro-organismes pathogènes est retenue à ce niveau. L'eau épurée poursuit sa filtration jusqu'au niveau du sol en place où elle est drainée, collectée et rejetée au milieu naturel.

- **Année de construction** : 2003

- **Capacité d'épuration** :

o Nombre d'équivalents-habitants : 100 EH*

o Débit de pointe : 15 m³/j

o Charge polluante de pointe : 6 kg DBO5/J**

Sur cette station, 1 visite avec analyses a été réalisée en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

L'enregistrement du temps de pompage met en évidence la sensibilité du réseau de collecte à l'intrusion d'eaux claires parasites durant les mois hivernaux. A l'inverse, le reste du temps la charge reçue tant organique qu'hydraulique est très faible par rapport à la capacité de l'ouvrage. Cela peut provoquer comme lors de notre visite certains problèmes sur le bon fonctionnement de la biomasse épuratrice qui se traduit ensuite par un rejet de qualité médiocre.

L'installation est suivie avec régularité et les informations sont consignées dans le cahier d'exploitation.

Une étude diagnostique du réseau de collecte permettrait tout à la fois d'identifier les apports d'eaux claires parasites et de faire en état du lieu du raccordement de chaque usager.

La mise en place de phragmites dans le second étage de traitement permet d'éviter la stagnation des effluents que l'on observait auparavant et réduit les interventions d'entretien. En revanche on n'a pas observé au moment de notre visite un réel bénéfice au niveau de la qualité du traitement. Les conditions climatiques étaient toutefois particulières et les quantités rejetées à ce moment de l'année très faible.

Ouvrage n°9 :

- **Nom de la station :** **Couloutre**

- **Type de traitement :** Lit d'infiltration percolation. Il s'agit d'un procédé d'épuration par filtration biologique aérobie qui consiste à infiltrer les eaux usées dans des bassins creusés dans le sol en place, et remplis d'un milieu granulaire fin. L'eau usée est successivement distribuée sur plusieurs unités d'infiltration, avec alternance d'une unité à l'autre. Les matières en suspension (MES) sont arrêtées à la surface du massif filtrant et, avec elles, une partie de la pollution organique. Une part des micro-organismes pathogènes est retenue à ce niveau. L'eau épurée poursuit sa filtration jusqu'au niveau du sol en place où elle est drainée, collectée et rejetée au milieu naturel.

- **Année de construction :** 2007

- **Capacité d'épuration :**

o Nombre d'équivalents-habitants : 195 EH*

o Débit de pointe : 29.25 m³/j

o Charge polluante de pointe : 11.7 kg DBO5/J**

Sur cette station, 1 visite avec test a été réalisée en 2018. La conclusion du Service Départemental de l'Eau qui assure l'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration et d'assainissement est la suivante :

Lorsque la pluviométrie est importante comme au mois de janvier, la collecte peut être affectée par des intrusions d'eaux parasites, et dépasser la capacité hydraulique de l'installation. Le reste du temps, l'année ayant été particulièrement sèche, les volumes collectés se sont maintenus à des valeurs normales. Les résultats obtenus lors de notre visite étaient bons.

ENTRETIEN ET EXPLOITATION :

L'installation est bien suivie et le cahier d'exploitation régulièrement renseigné. Néanmoins la méthode d'alternance adoptée toutes les 3 semaines reste peu conventionnelle. Même si nous n'avons pas constaté d'impact sur la qualité du traitement, nous avons recommandé de revenir à une alimentation par semaine, voire au maximum toutes les 2 semaines.

MODIFICATION A ENVISAGER :

• *Il serait bon de rechercher les causes des apports d'eaux claires par temps de pluie en procédant à des tests aux colorants sur les branchements de chaque usager.*

CONCLUSION :

La station fonctionne bien. La présence d'un poste de refoulement en amont d'un décanteur reste une configuration particulièrement sensible aux variations des charges hydraulique qui peuvent entraîner un colmatage des casiers par entrainement de matières en suspensions. Pour cette raison, il est essentiel d'éliminer tout apport d'eaux parasites et donc de mener une campagne d'investigations en ce sens.

Ouvrage n°10 :

- Nom de la station : **les Ormeaux Perroy**

- Type de traitement : Disques biologiques. Il s'agit d'un procédé d'épuration par disque biologique qui consiste à traiter les eaux usées par l'intermédiaire d'un biofilm qui se développe sur le bio disque. L'eau usée arrive dans un dégrilleur puis est traitée en partie dans un décanteur digesteur. Le trop plein de ce décanteur s'écoulement gravitairement en direction du bio disque puis vers un décanteur lamellaire par des roues à godets.

L'eau épurée poursuit sa filtration dans des fossés, il n'y a pas de rejet direct au milieu naturel.

- Année de construction : 2017

- Capacité d'épuration :

o Nombre d'équivalents-habitants : 50 EH*

o Débit de pointe : 7.5 m³/j

o Charge polluante de pointe : 3 kg DBO₅/J**

Sur cette station, 1 visite avec analyses a été réalisée en 2018.

***EH** : Equivalent Habitant : unité de mesure de la pollution organique biodégradable représentant la charge moyenne de cette pollution par individu et par jour.

****DBO₅** : Demande Biochimique ou Biologique en Oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

POSTES DE RELEVEMENT

Ils permettent d'amener les eaux usées d'un point bas vers un point haut.

Commune	Nombre sur le réseau	Nombre sur les stations
Donzy	3	1
Ciez	1	1
Cessy les Bois	1	0
Couloutre	1	0
Colméry	0	3

DEVERSOIRS D'ORAGES

Ils sont installés sur les réseaux unitaires. Ces ouvrages permettent aux eaux non dirigées vers la station d'épuration d'être évacuées vers le milieu récepteur naturel.

Commune	Nombre
Donzy	3
Châteauneuf Val de Bargis	5
Total	8

CANALISATIONS

Commune	Linéaire	Diamètre	Type de réseau
Donzy	11 335 ml	150 à 300	Unitaire et séparatif
Châteauneuf Val de Bargis	4 270 ml	150 à 500	Unitaire et séparatif
Ciez	2 700 ml	200	Séparatif
Colméry	2 792 ml	150 à 300	Séparatif
Cessy les Bois	1 000 ml	200	Séparatif
Couloutre	1 300 ml	200	Séparatif
Perroy	265 ml	200	Séparatif

Canalisation en unitaire : Canalisation collectant des eaux usées et des eaux pluviales

Canalisation en séparatif : Canalisation collectant uniquement les eaux usées.

QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D.203.0)

La quantité totale de boues issues des ouvrages d'épuration est de : 2.92 TMS (Tonnes de matières sèches) (indicateur D203.0).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES P.202.2

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Pour 2017, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées s'établit à la valeur 74.

La valeur peut être comprise entre 0 et 120, en appliquant le barème du tableau suivant :

	Barème		Note du service
	Oui	Non	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto surveillance du réseau	+10	0	+10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+5	0	+5
<i>Pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants, le total obtenu ci-dessus doit être de 15 points.</i>			
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	+10	0	+10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points sous conditions)	+5	0	+5
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	+10	0	0
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 5 points)	+5	0	+4
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, au moins la moitié du linéaire doit être renseignée	+10	0	0
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	+5	0	0
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	+10	0	+10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+10	0	+10
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	+10	0	0
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	+10	0	+10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	+10	0	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	+10	0	+10
Note totale	120	0	74

NOMBRE DE POINTS DE RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Les interventions réalisées sur le réseau en 2018 sont reportées dans le tableau suivant :

Ouvrages/réseaux	Adresse	Nombre d'intervention
Réseau Donzy	Rue de la Malosse	1
	Rue de la folie	1
	Station Donzy	5
Poste refoulement	Cessy les Bois	1
	Donzy le Pré	1
	Colméry Bourg	1
	Jussy - Ciez	1
	Couloutre	1
	Soyez	1
	Colméry les Duprès	1
	Fb de Larrey	1

TAUX DE DEBORDEMENT CHEZ LES USAGERS

Cet indicateur mesure le nombre d'évènement ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'année 2018, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée suite à des dysfonctionnements du réseau public.

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Pour l'année 2018, il est de 0%. Ce taux s'explique par la priorité donnée à la desserte par un réseau séparatif de nouveaux secteurs du territoire.

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indice qui mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En l'état actuel des données sur le fonctionnement des déversoirs d'orages et des mesures de débits, cet indicateur ne peut être renseigné.

TAUX DE RECLAMATIONS

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Pendant l'année 2018, nous n'avons pas reçu de plainte écrite

INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DU SERVICE

La tarification pratiquée pour l'assainissement collectif est une tarification dite binôme. Elle est composée d'une partie fixe rémunérant les charges fixes du service et d'une partie proportionnelle correspondant au coût du service rendu. La partie proportionnelle applique au volume d'eau consommé le tarif de l'assainissement.

La tarification pour l'année 2018 était la suivante :

Abonnement :	43.69 € ttc
Prix au mètre cube :	0.92 € ttc

A cela s'ajoutait une redevance pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte qui est entièrement reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle est indexée sur le volume d'eau consommée. Elle s'élevait à 0.19 € pour l'ensemble des communes.

Le service est assujéti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants).

FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M³ POUR 120 M³ (D204.0)

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

Le prix du service pour cette consommation en 2016 est le suivant :

Abonnement :	43.69 €
Part variable :	110.40 €
Part Agence de l'Eau :	22.80 €
TOTAL :	176.89 €
Prix au m³ :	1.47 €

Le calcul du rapport entre la part fixe et le total hors taxes et hors redevances de la facture d'assainissement donne pour l'année 2018 un taux de 24.5 %.

Il doit être inférieur à 40% pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50% de la population totale, et à 30% pour les autres collectivités.

REALISATIONS EN 2018

Cette année, nous avons réalisé le curage des deux premiers lits à macrophytes de la filière boue de la station de Donzy. Les boues issues de la station ont été valorisées en épandage agricole par le biais d'un plan d'épandage.